

Le Maroc qui entend développer des relations privilégiées avec un grand nombre de pays africains, se doit d'approfondir sa coopération avec ces pays dans les limites de ses capacités d'intervention, de son savoir faire et surtout de ses moyens financiers et humains.

L'expérience marocaine dans de nombreux domaines est de plus en plus sollicitée par les pays africains au Sud du Sahara. Pour un certain nombre de ces pays, cette expérience est perçue comme étant l'une des mieux adaptée à leurs nouvelles options, axées de plus en plus vers le libéralisme économique, le développement agricole, la formation des hommes etc...

Notre action de coopération en Afrique permettra alors, outre le rayonnement de notre culture et la consolidation de nos relations avec ses pays, la canalisation de notre savoir tant souhaitée par nos partenaires dans le cadre de la coopération Sud-Sud, accompagnée d'une plus grande pénétration de nos produits et nos services sur leurs marchés respectifs.

nos cadres

En matière de coopération avec ces pays africains, et partant de l'expérience de ces dernières années, nous estimons plus réaliste de changer la méthode d'approche qui consiste à essayer de répondre aux demandes et requêtes de nos partenaires ne cadrant que rarement avec nos moyens et de privilégier des projets ou programmes d'actions sélectionnés au préalable à la lumière de notre expérience et susceptibles de déboucher sur des réalisations concrètes. Il s'agira en particulier d'identifier des projets d'assistance intégrée à frais partagés pouvant être proposés aux différents pays intéressés sous forme de programmes déjà testés et réalisés avec succès par nos soins et dont les conditions d'exécution et les sources de financement sont pratiquement acquises à l'avance. (cas du PNUD par exemple pour la promotion de la PME en Guinée, de la FAO pour certains projets agricoles, la petite hydraulique etc...).

Cette démarche, qui vient d'ailleurs d'être proposée aux responsables maliens lors de la dernière Commission Mixte (13 au 15 Mars 1989 à Bamako), semble mieux intéresser nos partenaires étant donnée que la méthode utilisée antérieurement et qui consistait à inscrire sur un P.V. de Commission un ensemble de requêtes sans pratiquement de chances de concrétisation, n'a leurs pas été bénéfiques.

.../...

Rappelons que les projets économiques qui ont fait l'objet d'études ces dernières années en relation avec notre département et qui ont été formulés par nos partenaires africains, n'ont pratiquement pas connu de début d'exécution, malgré certains engagements pris à leurs sujets, parfois au plus haut niveau, faute de moyens appropriés d'exécution.

Dans le cas de projets mixtes agricoles par exemple, projets tant sollicités par nos partenaires, notre département a fait préparer les études de pré-faisabilité dans la perspective de création de sociétés mixtes avec ces pays. Mais la réalisation de tels projets suppose l'existence de structures d'intervention appropriées et d'un minimum de moyens financiers pour lancer les études de faisabilité et préparer les dossiers bancables pouvant susciter l'intérêt du secteur privé. Ce problème peut être résolu en partie si la création d'une société de Promotion Agricole en Afrique, opération initiée par notre département en 1988 et qui vient d'être agréée par Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre des Finances, se concrétise à terme. Les organismes déjà consultés, susceptibles d'être fondateurs de cette société, sont la SOGETA, la CNCA et éventuellement l'Agence de Coopération Internationale. Le secteur privé interviendra probablement à un stade ultérieur.

Quant aux projets mixtes miniers que certains pays africains amis nous proposent à titre concessionnel, une deuxième société marocaine d'étude et d'exploitation minière en Afrique vient d'être créée, associant le secteur public (BRPM) avec le secteur privé marocain (O.N.A et TOUISSIT).

Pour ce qui est des activités commerciales et bancaires en Afrique, les pouvoirs publics marocains sont appelés à faire un effort particulier ^{pour} favoriser l'accès de nos produits sur ces marchés africains, en s'attaquant au principal goulot d'étranglement qu'est le financement de nos exportations vers ces marchés. Pour se faire, notre département avait proposé depuis 1986 l'ouverture de certaines lignes de crédits et la création de banques mixtes avec certains pays africains. Seul, le projet étudié depuis deux ans avec la RCA vient d'être agréée par notre Ministère des Finances.

En ce qui concerne les moyens de liaison avec les pays africains au Sud du Sahara, il y a lieu de souligner en particulier le rôle primordial que joue et peut jouer le transport maritime aérien et les moyens de télécommunication avec ces pays.

Si au niveau maritime, les moyens de desserte sont relativement satisfaisants, il n'en est pas de même pour les liaisons aériennes qui restent encore en deçà des possibilités d'interventions de la RAM vers ces pays.

Cette dernière se déclare cependant prête à desservir les capitales que les pouvoirs publics lui proposeront (cas de Khartoum, de Bangui, de Lagos, de Niamey, de Monrovia par exemple) à la condition ~~eventuels~~ qu'ils supportent à leur charge les déficits qui en découleraient comme c'est le cas d'ailleurs de nos lignes aériennes vers l'Amérique et vers certains pays africains.

Cette question mérite un examen au niveau gouvernemental.

C- SUR LE PLAN CULTUREL

Le Maroc a initié ces dernières années différentes actions de coopération avec différents pays africains, surtout dans le domaine de l'accueil des étudiants.

Cette coopération qui porte entre autres sur l'organisation de manifestations culturelles, sur la formation de formateurs pour l'enseignement de l'arabe, ou l'enseignement religieux dans le cadre d'accords culturels déjà conclus ou en cours de conclusion, peut être rééquilibrée dans le sens d'une dynamisation de nos actions auprès de ces pays accompagnée d'une redéfinition de notre politique d'accueil d'étudiants qui semble déjà atteindre ses limites de saturation.

1) Manifestations culturelles :

Les manifestations et journées culturelles, destinés à assurer la présence et le rayonnement de la culture et de la civilisation marocaine, pourraient être multipliées, et diversifiées, en vue de couvrir d'autres pays africains où il apparaîtra nécessaire de marquer notre présence. Cependant, l'organisation matérielle de ces manifestations devra faire l'objet d'une coordination rigoureuse entre les départements concernés.

2) Centres culturels :

Les centres culturels peuvent contribuer au rayonnement de notre culture et de notre civilisation. Leur implantation dans les pays d'Afrique les plus importants peut être envisagée.

Le centre culturel marocain de Nouakchott existe depuis deux années. Celui de Khartoum est sur le point d'être créé. Au titre des années 1989 et 90, il est envisagé d'ouvrir deux centres culturels nouveaux l'un au Sénégal, l'autre en Guinée.

3) Enseignement de l'arabe et de la religion musulmane

L'enseignement de l'arabe dans les pays d'Afrique qui en font la demande devra être poursuivi; et la collaboration dans ce domaine de pays ou d'organisme arabes ou musulmans devra être encouragée.

(cas par exemple de l'Accord entre l'ACI et l'ISESCO pour l'envoi d'enseignants dans plusieurs pays d'Afrique.

En matière d'enseignement religieux, le Maroc pourrait reconquérir la place qui était la sienne en tant que centre de rayonnement islamique. En tous les cas notre pays gagnerait à renforcer son action religieuse notamment par une présence plus marquée dans les organismes religieux tels le Centre Islamique Africain de Khartoum, par l'envoi de manuels et livres religieux, aux différents pays qui le souhaitent par l'envoi systématique de Conférenciers, par l'appui matériel aux associations à caractère religieux et surtout par le renforcement de l'effort déployés ces dernières années en matière d'accueil d'étudiants en relation avec ces associations et organismes religieux

6- Coopération tripartite :

L'action culturelle du Maroc vers l'Afrique pourrait être sensiblement accrue si elle peut s'insérer valablement dans le cadre de la coopération tripartite, où des organismes gouvernementaux, internationaux ou des O.N.G. financeront conjointement avec le Maroc l'exécution de projets éducatifs au profit de pays africains tiers.

C'est dans cet esprit que l'ACI a signé des Accords avec l'ISESCO de Rabat, le Comité de l'Afrique de Koweït, la ligue du Monde Musulman de la Mecque, la Fondation SAAR de Washington et le Centre Islamique de Khartoum.

Deux projets d'accords similaires sont également à l'étude avec l'Association IQRAA de Jeddah et la Banque Islamique pour le Développement.

La collaboration d'autres organismes musulmans devrait être sollicitée pour que d'éventuels accords avec eux puissent drainer les moyens de financement nécessaires à l'action que le Maroc entend mener en Afrique. Il s'agit entre autres de :

- l'Association Mondiale de Charité Islamique de Koweït
- l'Institut International de la Pensée Islamique de Washington
- l'Association Mondiale "ADDAWA ISLAMIA" de Khartoum.

Par ailleurs, de nombreuses institutions d'enseignement supérieur, à caractère islamique, créées en Afrique sous l'égide de l'Organisation de la Conférence Islamique aspirent à l'aide que le Maroc pourrait leur accorder en enseignants, en cadres administratifs, en documentation...

Il s'agit de l'Université Islamique du Niger, l'Université Islamique d'Ouganda, la Mosquée du Roi Fayçal à Njaména (Tchad) ainsi que les institutions éducatives qui en font partie, le Centre Régional d'Etudes et de Recherches Islamiques à Tombouctou (Mali), le Centre Islamique de Guinée-Bissau, le Centre Islamique de Monori (Iles Comores).

L'Accord signé par notre pays avec l'ISESCO peut être mis à profit pour le financement partiel de nos programmes de formation avec ces organismes.

5/- ACCEUIL DES ETUDIANTS :

Le nombre d'étudiants africains qui était de 842 en 1984-85, s'élève au titre de la présente rentrée scolaire et universitaire à 5843, réalisant ainsi une progression de plus de 670%.

Parmi ces étudiants 3445 (soit 59%) bénéficient d'une bourse d'étude marocaine.

Une action particulière de mise à niveau en français est menée depuis quelques années en faveur des étudiants d'expression non francophone désireux de poursuivre leurs études en langue française.

En vue de pouvoir loger le plus grand nombre possible d'étudiants étrangers et en particulier africains, il est envisagé de construire une cité universitaire internationale à Rabat, avec la collaboration de certains pays du Golf et d'organisations non-gouvernementales.

Ce projet de construction a déjà reçu l'accord du Ministère des Finances qui débloquent les crédits nécessaires au fur et à mesure de l'avancement des études et des travaux.

Il y a lieu de signaler que l'initiative a été prise d'offrir des bourses d'études et de stages à certains pays africains avec lesquels aucune relation de coopération culturelle n'existait auparavant tels la Tanzanie, la Zambie, le Rwanda, la Burundi et le Congo.

.../...

Pour l'avenir, deux types d'actions peuvent être engagées.

-Une action de renforcement et de redynamisation de la Coopération culturelle avec ^{certains pays ou} lesquels nos relations étaient perturbées en raison de leur position dans l'affaire du Sahara; parmi eux on peut citer le Togo, l'Ile Maurice et le Benin.

-Une action d'implantation dans des pays avec lesquels aucune échange culturel n'est encore intervenu, à savoir : le Malawi, le Botswana, le Zimbabwe et Madagascar.

La capacité d'accueil des établissements universitaires et de formation des cadres n'étant pas extensible à volonté, il serait utile dans les années à venir de procéder à un réajustement et à une redistribution des quotas des places et des bourses accordées pour tenir compte des besoins en formation des cadres d'un plus grand nombre de pays africains.

A ceci s'ajouterait l'éventualité de former des formateurs au Maroc et de procéder ensuite, avec leur participation, à la formation des cadres dans leur propre pays, chaque fois que les conditions matérielles et les infrastructures nécessaires le permettront .

Cependant, compte tenu des difficultés d'hébergement que rencontrent de plus en plus les nouveaux inscrits africains et en attendant que la Cité Universitaire Internationale soit opérationnelle, il s'avère nécessaire de maintenir le nombre total des étudiants inscrits au titre des deux prochaines années universitaires à leur niveau actuel, ce qui suppose l'inscription de nouveaux étudiants à hauteur du nombre des diplômés, soit environ 500. Ceci suppose l'application stricte des conditions d'admission par nos établissements de formation. Par ailleurs le nombre des inscrits hors quota^{ou}, sans bourses marocaines, peut être réduit au possible. La formation au niveau du secondaire peut être évitée. Il pourrait être de même pour certains types de formations jugés sans intérêts pour les pays d'origine.

Le nombre des non-boursiers peut être ramené de 1000 à 600 environ (c/f tableau n° en annexe) en supposant qu'une centaine parmi eux obtiennent des bourses hors quota pour différentes considérations.

Une deuxième hypothèse est de prévoir un nombre de bourses plus important, (entre 700 et 1000) mais en éliminant ou en réduisant au possible l'inscription d'étudiants africains non boursiers. Cette approche permettra le maintien des quotas de bourses accordées cette année à un certain nombre de pays évitant ainsi toute mauvaise interprétation de leur part. Dans ce dernier cas un budget supplémentaire doit être obtenu auprès du Ministère des Finances, ce dernier n'ayant pas accepté jusqu'à présent une augmentation de l'enveloppe accordée, pour l'exercice en cours.

Enfin de compte, quelque soit le nombre de noiveaux inscrits qui sera arrêté, il devient impératif de revoir la méthode d'approche dans son ensemble de telle sorte que la répartition par type de formation ou d'établissements par exemple puisse tenir compte dans la mesure du possible des besoins réels des pays d'origines, en associant dans certains cas la formation de cadres au Maroc à des projets spécifiques dans leurs pays respectifs.

Ses conditions d'admission dans nos établissements doivent être revues dans le sens d'une amélioration qualitative de notre formation.

En matière de coopération technique, domaine privilégié pour un meilleur transfert des technicités ainsi que pour la création d'un circuit d'échanges économique et culturel plus intensif avec les pays africains, il conviendrait d'entreprendre concrètement :

1/ Coopération de maintien

Mission de courte durée : (mission d'exploitation et de programmation.
Missions d'étude ne dépassant pas 1 mois, missions de longue durée, stages..

2/ La coopération de renforcement

* Stage de formation et de perfectionnement (de 3 à 6 mois).

3/ La coopération de longue durée

(formation de formateurs au pays bénéficiaires dans les secteurs à déterminer :

III.- Une action concertée tripartite exploitant les ressources disponibles tant auprès des Organisations Non-Gouvernementales, des Organisations Internationales ou des pays intéressés par ce mode de coopération tripartite.

Les actions que notre pays compte entamer pourront être réalisées en coordination avec les organisations internationales telles : CEPD, CTPD ACCT qui interviendront pour supporter les frais de voyage des experts et des stagiaires.

Il ya lieu de signaler que notre Ministère procède actuellement au montage d'un programme de coopération Sud-Sud en collaboration avec le PNUD.

Ce programme qui peut être pris en exemple de coopération tripartite projette d'une part de faire une tournée d'experts de ce département auprès des pays africains sélectionnés pour les informer des capacités et possibilités marocaines, et d'autre part de réunir au Maroc tous les responsables de la coopération des pays indiqués pour déterminer avec chacun d'eux et par secteur les domaines de coopération.

Une réunion de cette importance a été présidée au Pakistan comme en Inde ou en Turquie, par des personnalités de très haut niveau. Il est souhaitable que le Maroc qui bénéficie d'un aura africain puisse en renforcer la constance en assurant à la dite réunion la présidence d'un très haut niveau.

Il est suggéré également que l'ensemble des moyens qui seront programmés pour la coopération du Maroc au bénéfice de l'Afrique soit annoncé à la réunion du Sommet Francophone qui se tiendra à Dakar comme étant l'apport du Maroc au sein de l'action francophone et intéressant l'Afrique dans le cadre de la coopération Sud-Sud à l'instar de ce que fait la France et la Belgique qui intégrent dans le cadre de la coopération multilatérale les actions inscrites dans leurs relations bilatérales.-